

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matabiti 159
N° 7 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 12
no Mati 2010

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

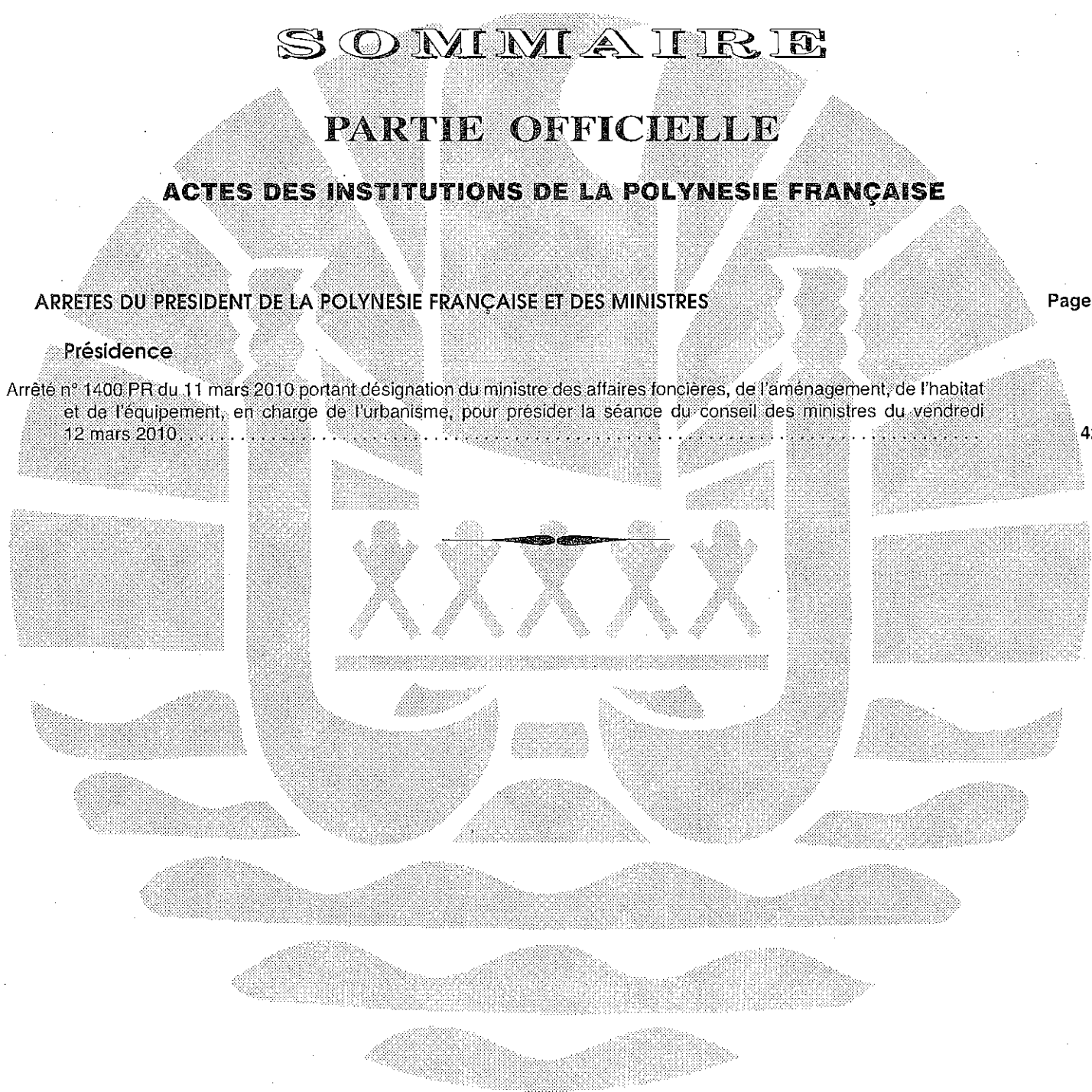
ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté n° 1400-PR du 11 mars 2010 portant désignation du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme, pour presider la séance du conseil des ministres du vendredi 12 mars 2010.....

42



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTES DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRÊTE n° 1400 PR du 11 mars 2010 portant désignation du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme, pour présider la séance du conseil des ministres du vendredi 12 mars 2010.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107-2009 APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Tong Sang ;

Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'absence du Président et du vice-président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme, est désigné pour présider la séance du conseil des ministres du vendredi 12 mars 2010.

Art. 2. — Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mars 2010.

Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des affaires foncières,
de l'aménagement, de l'habitat
et de l'équipement,
Tearii ALPHA.*